

<b>REGLEMENT</b> CAMILLE ALBANE – JEU CONCOURS – « Votre Produit Chouchou de l'Hiver » Du 02/12/2019 au 31/12/2019
--

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

**La Société C.A. FRANCE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 200.000 €, dont le siège social est sis 39, Avenue Franklin Roosevelt à PARIS - 75008, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le N° B 433 350 915 et représentée par D. PARTICIPATIONS Président, elle-même représentée par Monsieur Emmanuel GASNOT, ès-qualités de Président (ci-après la « **Société Organisatrice** »), organise un jeu sur le principe d'un challenge intitulé « Votre Produit Chouchou de l'Hiver » du **02/12/2019 au 31/12/2019** minuit (date et heure françaises de connexion faisant foi) accessible par Internet (ci-après le « Jeu »). Toute participation enregistrée par la Société Organisatrice après cet instant ne sera pas prise en compte.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet sur un mini-site avec l'URL suivant : [bit.ly/noelca](http://bit.ly/noelca)

### **ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT / PARTICIPATION**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Jeu ainsi que de la loi et de la réglementation française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement sera consultable dans les salons CAMILLE ALBANE situés en France Métropolitaine participants au Jeu et mis à la disposition du/de la client(e) à sa demande.

Ce Jeu est ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine (ci-après le « **Participant** »).

L'accès au Jeu est interdit aux personnes ayant un lien juridique direct ou indirect, à titre occasionnel ou permanent, avec la Société Organisatrice, ses filiales, ses partenaires et leurs filiales, toute société participant à l'organisation et à la diffusion du Jeu, ainsi que les personnes ayant des liens de parenté directs avec les personnels et/ou collaborateurs de la Société Organisatrice.

La participation est limitée à une par personne ainsi qu'à un vote par personne.

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile. La Société Organisatrice se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots.

Toute participation par voie postale est exclue.

Chaque Participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le présent règlement.

Toute information inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du Participant. Toute inscription ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout Participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

### **ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU**

Pendant sa durée, le Jeu peut être annoncé sur les réseaux sociaux par les salons CAMILLE ALBANE participants sur leurs pages Facebook, Instagram, et Twitter.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION**

**4.1.** Pour jouer et participer au Jeu, il faut que le Participant :

1. Prend en photo son produit « chouchou » CAMILLE ALBANE sur le thème de Noël (la photo pourra être prise dans un salon CAMILLE ALBANE participant ou en dehors)
2. Télécharge sa plus belle photo en cliquant sur « Je participe »
3. Invite ses amis à voter pour la photo qu'il préfère

Pour que la photo soit éligible pour participer au Jeu, celle-ci doit respecter les conditions suivantes :

- La photo doit être nette,
- Aucun texte ne doit figurer sur la photo,
- Les produits doivent être visibles,
- La photo ne doit pas être contraire aux bonnes mœurs, être accompagnée de commentaires à caractère injurieux ou diffamatoire

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter du Jeu toute photo sans rapport direct avec la thématique du Jeu (publicité, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage,...). En aucun cas les photos ne devront porter atteinte à un droit d'un tiers.

**4.2.** La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruption des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations.

### **ARTICLE 5 – PRINCIPE DU JEU**

Le Jeu est fondé sur un décompte des « votes » sur le mini-site dont fait l'objet la photo du Participant.

Les 3 personnes qui remportent le plus de « votes » sur la plateforme, seront les grands gagnants du jeu concours.

De plus, une personne parmi les votants sera tirée au sort pour remporter 50 euros (cinquante euros) en bon d'achats valable sur l'e-shop.

Les photos prises en compte devront respecter les conditions ci-dessus et être publiées dans les délais sur le mini-site.

La comptabilisation des « votes » sur le mini-site se déroulera le 6 janvier 2020 à 10h30 heure locale Paris.

Les Participants sont informés que la date de comptabilisation des « votes » pourra être modifiée sans préavis, en cas de survenance d'un événement de force majeure rendant impossible la tenue de celle-ci au jour prévu. Dans ces circonstances, la Société Organisatrice procédera à la délibération à une date ultérieure et ce, sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être adressée à ce titre.

### **ARTICLE 6 – DOTATIONS**

**6.1. Pour les 3 photos qui auront obtenu le plus grand nombre de « votes » :**

- Pour les Participants :
  - 1<sup>er</sup> lot : un relooking coiffure (comprenant : un shampoing, une coupe, un coiffage, un balayage, une couleur, une prestation retouche maquillage) d'une valeur totale de 350 euros (trois cent cinquante euros) dans le salon CAMILLE ALBANE participant de son choix
  - 2<sup>ème</sup> lot : 100 euros (cent euros) de produits CAMILLE ALBANE sur toutes les gammes de produits capillaires CAMILLE ALBANE. Lot disponible dans le salon CAMILLE ALBANE participant de son choix
  - 3<sup>ème</sup> lot : un duo shampoing et soin au choix CAMILLE ALBANE d'une valeur totale de 60 euros (soixante euros) à retirer dans le salon CAMILLE ALBANE participant de son choix

- Pour le votant :
  - 50 euros (cinquante euros) en bon d'achats valable sur l'e-shop : <https://shop.camillealbane.com/>

**6.2.** Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit, ni à la remise de leur contre-valeur en somme d'argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelle que valeur que ce soit, pour quelle que cause que ce soit.

#### **ARTICLE 7 : OBTENTION DES DOTATIONS**

La dotation est strictement nominative : le gagnant ne peut donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne.

Les gagnants (les 3 participants et le votant) seront contactés via leur adresse email entre le 6 et 9 janvier 2020. Les modalités d'utilisation de la dotation lui seront indiquées à cette occasion.

En cas de réclamation sur les dotations, il convient de contacter le service consommateurs soit :

- par courrier postal à l'adresse suivante : CAMILLE ALBANE, jeu « Votre Produit Chouchou de l'Hiver », 39 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS – France.
- par E-mail à l'adresse électronique suivante : [concourscamillealbane@gmail.com](mailto:concourscamillealbane@gmail.com)

#### **ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

#### **ARTICLE 9 : CONSULTATION**

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société Organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Il peut être demandé et sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : CA FRANCE, 39 avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS ou par mail à l'adresse suivante : [concourscamillealbane@gmail.com](mailto:concourscamillealbane@gmail.com).

Le timbre nécessaire à la demande par courrier sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur.

Étant précisé que le remboursement des frais postaux relatifs sera effectué par virement bancaire (indiquer un IBAN) sur la base du tarif lent en vigueur et d'une seule demande par foyer (même nom, même adresse).

Toute demande de remboursement incomplète, hors délai, produisant des pièces falsifiées ou illisibles, ou ne répondant pas aux critères définis précédemment sera rejetée sans pour autant que l'organisateur ait à en avertir le demandeur.

#### **ARTICLE 10 : LITIGES ET RESPONSABILITES**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la société organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la clôture du Jeu, à l'adresse suivante : CAMILLE ALBANE, Jeu « Votre Produit Chouchou de l'Hiver » 39 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS – France.

La Société Organisatrice se réserve le droit en cas de survenance de circonstances indépendantes de sa volonté, de modifier, suspendre, annuler le Jeu, ou toute condition de participation.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer de dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, la comptabilisation des « votes » devait être annulée, reportée ou modifiée ou la durée du Jeu écourtée.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'incident de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de l'accès à Internet et/ou de tout autre incident technique ou de tout autre cas de force majeure.

En aucun cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du Jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants au Jeu, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les gagnants du fait des lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce Concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice.

#### **Article 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations nominatives recueillies sur chaque Participant sont nécessaires pour sa participation au Jeu, la Société Organisatrice s'engageant à ne les utiliser que dans le cadre et pour les besoins de la gestion du Jeu. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et/ou de ses filiales et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers et seront supprimées à l'issue du Jeu.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement UE 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite :

- par courrier postal à l'adresse suivante : CAMILLE ALBANE, jeu « « Votre Produit Chouchou de l'Hiver » 39 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS – France.
- par E-mail à l'adresse électronique suivante : [concourscamillealbane@gmail.com](mailto:concourscamillealbane@gmail.com)

#### **Article 12 : DROIT A L'IMAGE**

Par la publication de leur photo sur le mini-site, les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice, et les salons du réseau CAMILLE ALBANE situés en France Métropolitaine participants au Jeu, à utiliser leur image à titre gracieux dans le cadre du Jeu concours lors de la publication de leurs photos sur les supports digitaux CAMILLE ALBANE (réseaux sociaux CAMILLE ALBANE et site <https://www.camillealbane.com/fr/> et les réseaux sociaux des salons métropolitains CAMILLE ALBANE où ont été prises les photos).

### **Article 13 : PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

Toutes les marques citées sont des marques déposées et enregistrées à l'INPI par leur propriétaire. La reproduction, la représentation ou l'exploitation des marques ou de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites.